

APPEL À PROJETS SDG VOICE 2020 :

Votre organisation parviendra-t-elle à raconter une histoire passionnante sur les SDG ?



La ministre en charge du Développement durable, Marie Christine Marghem, et l'Institut fédéral pour le Développement durable sont à la recherche de six nouvelles SDG Voices. Depuis déjà trois ans, les SDG Voices sont le porte-drapeau des objectifs de développement durable des Nations Unies, ou SDG. L'ONU espère que ces objectifs permettront de mettre fin à la pauvreté, à la faim dans le monde, à la dégradation de la biodiversité et à d'autres problèmes planétaires d'ici 2030. En bref, les SDG constituent un plan d'action pour guider le monde sur le chemin de la durabilité.

De nombreuses initiatives et projets sont menés dans le sillage des campagnes de promotion précédentes ; toutefois les rapports de suivi épinglent la nécessité de faire preuve d'une plus grande ambition afin de faire connaître les SDG et de les implémenter. Il est temps de voir plus grand et de passer à la vitesse supérieure. De nombreuses organisations et de nombreux citoyens n'ont en effet toujours pas connaissance des SDG et des opportunités qu'ils offrent. C'est pour cela que le rôle des SDG Voices est si important: non seulement, elles informent sur les SDG mais leur enthousiasme à mener des actions fait également tache d'huile.

Votre organisation parviendra-t-elle à raconter une histoire passionnante autour des SDG ? Une histoire qui séduit, inspire et convainc un large public ? Alors ne perdez plus une seconde et lisez ce qui suit !

En outre, en tant que SDG Voice, vous aurez droit au chapitre lors de la troisième édition du SDF FORUM qui se tiendra en 2020¹.

¹ Date à définir mais vraisemblablement vers la fin du mois de septembre.

De quoi s'agit-il ?

Grâce à cet appel à projets, la ministre pour le Développement durable entend soutenir six organisations pour mener campagne autour des SDG. Nous attendons des nouvelles SDG Voices qu'elles **informent quant aux SDG, qu'elles incitent à prendre des actions et à contribuer à la réalisation des SDG** et ce, à l'aide d'une initiative originale ou d'un projet encadré par une campagne de communication bien ficelée.

Qui peut poser sa candidature ?

Cet appel s'adresse à toutes les organisations (*grandes entreprises et pme, asbl, ong, organisations sectorielles, fédérations professionnelles, écoles et universités, syndicats, organisations coupoles², autorités locales, groupements d'organisations, etc.*) qui désirent endosser le rôle d'ambassadeur SDG avec créativité et crédibilité.

Les institutions fédérales, les provinces, les régions et les communautés ne sont quant à elles pas éligibles.

Période de subvention

La campagne court sur une période d'un an et débute le 13 janvier 2020 pour se finir le 14 décembre 2020.

² À l'exception des organisations coupoles déjà reconnues pour la période 2019-2023

Montant des subsides³

Les six candidats pourront demander un soutien financier de **maximum 25 000 euros**.

Critères de sélection et jury

Un jury externe⁴ évaluera les propositions introduites. La sélection des six meilleures propositions se fera à la lumière des éléments suivants :

- Le **caractère inspirant** (contribuer à la prise de conscience et encourager à prendre part aux SDG)
- Le **plan de communication** (clair, détaillé (précisant le type de moyens de communication) et répartition des actions de communication sur un an)
- La **portée** (taille du public cible)
- Le **caractère créatif** (originalité de la proposition)
- La **faisabilité** (faisabilité dans les délais impartis et budget estimé)

Le jury tiendra également compte de la diversité de la proposition (situation géographique de l'organisation et type d'organisation) lorsqu'il s'agira d'arrêter son choix des ambassadeurs.

³ Le subside peut couvrir 50 % du coût total de l'initiative. Pour bénéficier d'un subside de 25.000 euros, l'organisation doit donc justifier un coût de minimum 50.000 euros.

Les frais éligibles à cette subvention

- **Sont directement liés à l'initiative**, c'est-à-dire qu'ils sont directement générés par l'initiative et qu'ils sont indispensables pour son exécution. Les frais doivent être nécessaires et raisonnables pour réaliser le projet. Le projet doit satisfaire aux principes de bonne gestion financière, en particulier en termes d'économie de coûts et du rapport entre les coûts et les bénéfices.
- **Sont générés pendant la durée du projet** : la période subventionnable s'étend du 13 janvier 2020 jusqu'au 14 décembre 2020 au plus tard.
- **Sont effectivement supportés par l'organisation.**
- **Sont identifiables et contrôlables** et sont démontrés par la suite à l'aide de pièces justificatives.

Les frais liés à plusieurs aspects, comme la comptabilité, les appels téléphoniques, doivent être facturés proportionnellement sur base de l'utilisation/la taille du projet, et peuvent s'élever au maximum à 9 % du coût total du projet.

Les amortissements, investissements ou frais, qui sont déjà financés par une autre autorité, ne peuvent pas être supportés par cette subvention. Ils peuvent toutefois être utilisés pour couvrir les 50 % restants du coût total du projet.

Le montant demandé pour la subvention sera versé en deux tranches (50 % au départ et 50 % après évaluation du dossier et des justificatifs).

⁴ Le jury sera composé de collaborateurs des pouvoirs publics, de SDG Voices des années précédentes et de responsables de la communication.

Pour quand répondre à cet appel ?

L'appel court jusqu'au 22 novembre 2019 inclus. Les propositions de projet (les documents à compléter sont disponibles sur le site www.sdgs.be) doivent dès lors être soumises au plus tard pour cette date.

Les propositions seront envoyées par e-mail à info@sdgs.be avec pour objet « **SDG Voice 2020** ».

D'autres questions ?

Contactez Katherina Wallyn : katherina.wallyn@fido.fed.be - 02 501 04 72
